



Abus de confiance, excroquerie, profie,

Par **decu**, le **24/09/2009** à **17:33**

Bonjour,rrnrnJ'ai une amis qui a accueilli chez elle un ado d'une 20ene d'année,il s'était mis d'acore pour qu'il paye un petit loyer de200E (non écrit), il n'a payé qu'un seul moi puis il a profité de la situation durant les 2 mois suivant et a toujours trouvé des excuses pour ne pas payer et il dépenser l'argent pour lui rnen plus il n'a jamais rien acheté et c'est servit des produits qu'il y avait chez elle ainsi que des affaires de ses enfants .rnaujourd'hui elle l'a mis dehors, il n'a pas encore enlevé toutes ses affaires mais il refuse de lui payer le reste durnQu'elle droit a t-elle?rnà t-elle le droit de garder les affaires en gage jusqu'à ce qu'il la paye?rnà t-elle le droit de vendre une partie de ses affaires pour récupérer ce qu'il lui doit?rnest t- elle en tord si elle ne lui rend pas ses affaires? peut il porter plainte contre elle?rrnrnMerci

Par **Berni F**, le **24/09/2009** à **17:55**

Bonjour,rrnrnrnen l'absence de contrat, elle aura du mal à démontrer que ce squatteur a une dette envers elle. rnrnsi elle ne lui rend pas ses affaires, il peut porter plainte, mais aura des difficultés à démontrer que votre amie détient des affaires lui appartenant.